



Montreuil, le 27 septembre 2012

Monsieur Jean Paul BAILLY
Président de La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du mardi 9 octobre 2012.

Monsieur le Président Directeur Général,

Notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les bureaux, services et centres **pour la journée du Mardi 9 octobre 2012**. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres, de tous les services de la Poste, et pour tous les régimes de travail, y compris cycliques ou assimilés, à partir du lundi 8 octobre à la prise de service jusqu'au vendredi 12 octobre fin de service des brigades de nuit.

Il y a urgence à La Poste, d'ouvrir de véritables négociations sur l'organisation, le contenu, les conditions, la reconnaissance, la finalité du travail. Pour l'essentiel cela passe par un développement et une valorisation du service public postal et notamment :

- le développement de la présence postale et la mise en œuvre d'un réseau de bureaux de Poste de plein exercice et de centres de tri sur tout le territoire en lien avec la réindustrialisation nationale nécessaire,
- la distribution quotidienne du courrier, des colis et de la presse à J+ 1 sur l'ensemble du territoire, la mise en œuvre des moyens permettant de tendre vers le H+,
- le développement des activités financières de la Banque Postale au sein du groupe La Poste et de leur rôle social par le droit au compte et à l'épargne pour tous, et pour le financement des besoins collectifs à travers la proposition de la CGT d'un pôle financier public au service de l'intérêt général, l'unité et la complémentarité des activités de La Poste.

Un service public fort en plus d'être utile socialement l'est aussi à la production industrielle. Les postières et les postiers ont donc toute leur place dans la journée d'action européenne pour le développement de l'industrie et de l'emploi.

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des postières et des postiers, il faut ouvrir sans attendre des négociations sur les 4 grands chantiers qui proposent la CGT :

- Organisation, contenu, finalité et conditions du travail,
- Emplois, droit et garanties des salaires,
- Salaires, pouvoir d'achat, social d'entreprise,
- Démocratie et droit de revendiquer.

La direction a la responsabilité, et les moyens, de répondre aux besoins de son personnel, dont les revendications portent notamment sur :

L'emploi :

- le remplacement de chaque départ, la création des emplois nécessaires, l'embauche à temps plein en CDI de tous les salariés en contrat précaire (intérimaire, CDD) et en contrat de formation (apprentis, contrat en alternance, contrat pro, ...), la titularisation des contractuels, l'ouverture de concours de fonctionnaires,

- l'embauche de 21.000 emplois en CDI nécessaires à la déprécarisation,
- le maintien et le renforcement des droits et garanties, communs à tous les postiers pour gagner un nouveau statut de travail salarié et la sécurisation des parcours professionnels.

Le pouvoir d'achat :

- Revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1700€ brut et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (3031€ brut),
- la suppression de tous les écarts salariaux et leur régularisation sur les 5 dernières années minimum, l'application de la loi à travail de valeur égale, salaire égal
- le versement d'une prime exceptionnelle de 400 €uros à tous les personnels du groupe au titre des résultats de 2011,
- la reconnaissance des qualifications par une revalorisation des grilles indiciaires et salariales,
- la déclinaison des mesures Fonction Publique pour les fonctionnaires rattachés à un niveau équivalent aux catégories B et C,
- une véritable promotion pour tous, classifiés et reclassés et une reconstitution de carrière pour les agents reclassés actifs et retraités,
- le 13^{ème} mois pour tous, la revalorisation des Compléments Poste,
- 50 points d'indice coup de chapeau 6 mois avant le départ à la retraite pour les AFO et une mesure similaire pour les ACO,
- la prise en charge par l'employeur des jours de carences,

Les conditions de travail :

- le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein et aux départs anticipés dès 55 ans avec bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles,
- la reconnaissance, la prévention et la réparation de la pénibilité pour l'ensemble des métiers,
- des mesures spécifiques permettant aux salariés éligibles au service actif de prendre leur retraite dès l'ouverture de leurs droits,
- le respect des rythmes biologiques et de la vie professionnelle, vie privée,
- l'arrêt de toute forme de pressions,
- la réouverture des négociations sur les questions d'égalité professionnelle

Le service public :

- l'amélioration des conditions de travail et l'arrêt des réorganisations, restructurations qui suppriment des emplois, qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel,
- le développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1, une véritable présence postale sur tout le territoire, la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit au compte pour tous,

**Pour la CGT FAPT
Claude Quinquis
Membre du Bureau Fédéral**